

Trois propositions pour que la Région soutienne les habitants et les collectivités pour des énergies renouvelables territoriales

Les Régions ont fixé dans leur **SRCAE** des objectifs territoriaux de production des énergies renouvelables à horizon 2020 associés à des objectifs de sensibilisation des citoyens.

En consacrant les régions comme chefs de file pour les compétences relatives « au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie », la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles a conforté leur place dans la gouvernance locale de l'énergie. Puis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 22 juillet 2015 a ouvert de **nouvelles possibilités pour l'investissement financier dans les projets de production d'énergie renouvelable, des communes et leurs groupements et, des habitants**¹.

Le citoyen et la collectivité deviennent ainsi les acteurs essentiels de la transition énergétique, ce qui renforce le poids de la société civile dans un schéma énergétique encore dominé par la primauté de la lucrativité. En outre, cette implication citoyenne peut renforcer l'acceptabilité de projets et tend à diminuer les risques de recours et délais supplémentaires.

→ Pour saisir ces nouvelles opportunités, la Région doit veiller à ce que les collectivités et les habitants soient accompagnés par un réseau de professionnels pour faire de la transition énergétique un axe territorial fort.

¹ L'article 109 : les communes et leurs groupements peuvent participer au capital d'une société dont l'objet
L'article 111 : Les sociétés constituées pour porter un projet de production d'énergie renouvelable peuvent, lors de la constitution ou de l'évolution de leur capital, en proposer une part aux personnes physiques, notamment aux habitants ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements sur le territoire desquels il se situe.

Un décret encadrera les conditions de leur participation à compter du 1er juillet 2016.

1) Mettre en place des modalités de soutien spécifiques pour les projets citoyens

- a) Appuyer l'émergence de projets par le financement de la phase de développement.
- b) bonifier les critères de participation au financement et à la gouvernance des dispositifs d'aides financières existantes pour les énergies renouvelables.

Les aides financières peuvent porter sur l'investissement, la communication et la mobilisation financière locale, le cofinancement des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage dédiées à construire la participation citoyenne.

Exemple : L'Appel à projets pour la production d'énergies renouvelables coopératives et solidaires en Languedoc-Roussillon

2) Devenir actionnaire des sociétés locales constituées pour porter un projet de production d'énergie renouvelable.

Exemple : La Région Bretagne a investi au travers de la société EILAN 300 000 € dans le capital du projet citoyen de Begawatts

A minima Mettre en place des facilités financières (fonds de garantie pour faciliter l'accès au prêt bancaire, ou cautionnement des projets.

3) Soutenir l'animation d'un réseau des énergies citoyennes sur la région

L'animation régionale est une manière d'offrir un accompagnement de proximité aux territoires tout en les reliant à un **réseau national** animé par Energie Partagée. Animer un réseau de porteurs de projets permet d'organiser l'essaimage, le développement de compétences sur les territoires.

- ✓ Facilite la réalisation de projets citoyens d'énergie, tant sur de petites puissances (enjeu de viabilité du projet) que des puissances industrielles (enjeu d'ancrage local et d'adhésion au projet), par ses retours d'expérience et ses outils.
- ✓ Forme les élus et techniciens des collectivités, et plus largement aide la montée en compétences de tous les acteurs de la transition énergétique pour organiser la participation des citoyens aux projets de production d'énergies renouvelables dans les meilleures conditions.
- ✓ Sensibilise les citoyens par des conférences, débats publics, campagnes de communication (par exemple <http://maproprenergie.fr>).

Exemple : le réseau Taranis en Bretagne, le réseau des énergies citoyens en Pays de la Loire, le réseau régional Energie Partagée en PACA et en Ile de France, etc.